

TRANSMIS LE 03/12/2024
REÇU LE 03/12/2024
AFFICHÉ LE 04/12/2024
NOTIFIÉ LE 04/12/2024
PUBLIÉ LE 04/12/2024
EXÉCUTÉ LE 04/12/2024

2024/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°03

OBJET : ASSEMBLÉES - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXTENSION DU LYCÉE VAN GOGH, LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DU LEP GUSTAVE EIFFEL.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER, Océane USTASE

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Laurie DODIN : Bruno DE CARLI

Florence DECOURTY : Henri FERNANDEZ

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC

Maryem EL AMRANI : Thierry BILLARAND

Rachel SABATIER GIRAULT : Jacques DUCROCQ

Marion WERNER : Claire LE BERRE

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Stéphane AUBOIN

Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°03

OBJET : ASSEMBLÉES - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXTENSION DU LYCÉE VAN GOGH, LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DU LEP GUSTAVE EIFFEL.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26,

VU la délibération n° du 22 juin 2023, relative à la modification de la composition des commissions municipales et extra-municipales, des organismes divers et des syndicats intercommunaux,

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965,

VU l'arrêté préfectoral du 17 mai 1965 portant constitution du Syndicat de communes pour l'extension du Lycée d'Ermont,

VU l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1966 portant admission de la Commune d'Eaubonne au sein du Syndicat,

VU l'arrêté préfectoral du 20 août 1984 portant modification de l'objet du Syndicat et extension de ses missions à la « construction et à l'entretien du L.E.P. à Ermont »,

VU les Statuts du Syndicat intercommunal pour l'extension du Lycée, la Construction et l'Entretien du L.E.P. à Ermont,

VU la délibération du Comité syndical du 10 octobre 2024,

VU le projet de Convention pour la liquidation du Syndicat intercommunal pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du L.E.P. Gustave Eiffel,

CONSIDÉRANT qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Intercommunal pour l'Extension du Lycée Van Gogh, la Construction et l'Entretien du L.E.P. Gustave Eiffel propose sa dissolution au 31 décembre 2024 et les conditions de sa liquidation,

CONSIDÉRANT qu'une convention convenue entre le Syndicat et les Communes membres prévoit les conditions de dissolution et de liquidation du Syndicat,

CONSIDÉRANT que ce projet de convention prévoit notamment que :

- Tel qu'il est communément admis que les biens immobiliers et les charges y afférent sont transférés aux Communes sur le territoire desquelles ils sont situés ;
- Les liquidités restantes sont réparties entre chaque Commune membre à due proportion du nombre d'élèves de chaque Commune inscrits au sein des deux établissements.

CONSIDÉRANT qu'aucune dette n'est à répartir entre les membres du Syndicat,

CONSIDÉRANT que l'article L.5212-33 du Code susvisé conditionne la liquidation dudit Syndicat au consentement des organes délibérants de chaque communes membres,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc d'approuver la dissolution du Syndicat intercommunal pour l'extension du Lycée Van Gogh, la construction et l'entretien du L.E.P. Gustave Eiffel et les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : VALIDE le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'extension du Lycée Van Gogh, la construction et l'entretien du L.E.P. Gustave Eiffel.



Article 2 : ACCEPTE les conditions de liquidation du Syndicat telles que décrites ci-après et précisées dans la Convention pour la liquidation du Syndicat annexée à la présente délibération :

Rappel du résultat 2023 :

- *Section de Fonctionnement*
« *Résultat de fonctionnement reporté* » : 201 685,31 €, portés à la nature R/002 –
- *Section d'Investissement*
« *Résultat d'investissement reporté* » : 43 266,85 €, portés à la nature R/001 –
- *Section d'Investissement*
« *Excédents de fonctionnement capitalisés* » : 105 371,91 €, portés à la nature R/1068 –

Répartition de l'actif et du passif :

- Le gymnase du Lycée Van Gogh, sis à Ermont, est transféré dans le patrimoine de la Commune d'Ermont ;
- Le L.E.P. Gustave Eiffel, sis à Ermont, est transféré dans le patrimoine de la Commune d'Ermont.

Répartition de l'emprunt :

Néant

Transfert de personnel :

Il est mis fin, à la date de dissolution, aux 7 activités exercées à titre accessoire par du personnel de la Commune d'Ermont et aux indemnités versées à ces personnes.

Article 3 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer la convention de dissolution du Syndicat intercommunal pour l'extension du Lycée Van Gogh, la construction et l'entretien du L.E.P. Gustave Eiffel.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement des sommes dues au budget de la Commune.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Maire
Maire

Caractère Exécutoire le 21/11/2024

N. A. P. VERBRUGHE

Acte à classer

DEL21112024Q3

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-03T06-34-10.00 (MI257361042)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241121-DEL21112024Q3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'EXTENSION DU LYCÉE VAN GOGH, LA CONSTRUCTION
ET L'ENTRETIEN DU LEP GUSTAVE EIFFEL.

Date de décision : 21/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 03 - ASS - Dissolution Syndicat lycées Multicanal : Non
Ermont.PDF

Pièces jointes :

03 - PJ - Convention pour la liquidation du SIVG.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/12/24 à 06:34

Date 03/12/24 à 06:34

Date 03/12/24 à 06:44

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha